

CHARTE DU PARTICIPANT

(DOCUMENT COMMUN A TOUS LES SEJOURS DJURINGA)

Cette charte a pour rôle de préciser les règles à respecter par tous, afin que chacun puisse profiter pleinement de son séjour organisé par Djuringa Juniors. Cette charte pose les conditions de succès d'un séjour fondé sur le partage d'un moment de vie en commun. Elle rappelle les comportements favorisant la réussite d'un séjour et ceux qui le mettent en cause. Une telle réussite ne peut être le résultat que d'un engagement et d'une collaboration de chacun à respecter certaines règles.

Je m'engage en ce sens à :

- Respecter durant le séjour :
 - les autres participants et l'ensemble du personnel d'encadrement ou travaillant sur le centre
 - les consignes données par l'équipe d'animation,
 - le lieu d'accueil et son environnement.
- Participer aux tâches de la vie quotidienne (dans la bonne humeur...!) : rangement de la chambre/tente, mise du couvert, aide au service, débarrassage, etc. et selon les séjours (itinérants ado) à l'aide aux courses, à la préparation des repas, la vaisselle, etc.
- Être acteur de mon séjour (selon maturité du jeune) : participer aux activités proposées, donner des idées, m'impliquer dans le choix d'autres activités si besoin.

SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LES ADOLESCENTS:

- Être responsable de mon téléphone portable et l'utiliser selon les règles définies sur le centre (horaires et lieux définis). Rappel : aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte, détérioration ou vol.
- Ne diffuser aucune photo ni vidéo sur les réseaux sociaux sans l'accord des personnes concernées.
- Respecter les consignes relatives à la consommation de la cigarette (horaires, lieux et fréquence). À
 noter que seuls les jeunes de plus de 14 ans ayant un accord écrit de leur responsable légal pourront
 être autorisés à fumer. D'autre part, certains centres accueillant des plus jeunes enfants sont
 exclusivement non-fumeur.
- Exclure en particulier et sans réserve tout usage de produits illicites, d'alcool et bannir tous comportements violents (verbaux et physiques), agression à travers l'image (photo ou vidéo prise à l'insu des intéressé(e)s.

Le non-respect de l'un des points cités précédemment entrainera selon les cas :

- Un simple rappel à l'ordre oral,
 - Un avertissement auprès des parents ou du responsable légal,
 - Un rapatriement (l'intégralité des frais relatifs au rapatriement sont à la charge de la famille)
 - Un rapatriement et un dépôt de plainte (cas graves : agression, diffusion de photos ou de vidéos dégradantes sur les réseaux sociaux...)

Je soussigné(e)	déclare d	avoir pris	connaissance	e de la «	Charte du
participant » ci-dessus. Je m'engage à en respecter les	différents points e	et à faire (en sorte que	le séjour :	se déroule
au mieux pour les autres participants, pour l'équipe d'a	inimation comme	pour moi-	même.		